



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Huitième session

Genève, 1^{er} et 2 septembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1^{er} septembre 2016 à 9 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale.
3. Questions diverses.
4. Dates et lieu de la prochaine session.
5. Adoption du rapport.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.

GE.16-10276 (F) 010716 040716



* 1 6 1 0 2 7 6 *

Merci de recycler



II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/15.

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail, et tout particulièrement faire le point de la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière sur le Web. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention (en commençant par le signal E, 17^a) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations et à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Les experts des pays qui n'ont pas présenté leur analyse préliminaire à la septième session seront invités à le faire pour les signaux E, 17 à G, 24^c, comme convenu précédemment. Ce sont le Danemark, la Finlande, la France, le Koweït, le Luxembourg et le Portugal.

Le Groupe sera également invité à examiner les signes A, 20 à A, 21^b, A, 28^a à A, 29^c et E, 9 à E, 11, ainsi qu'à poursuivre les discussions entamées à la sixième session à propos de l'évaluation des signaux hors Convention et des observations présentées à ce sujet par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1). Le Groupe a également été prié d'élaborer un nouveau signal pour les passages à niveau munis de barrières (A, 25) et de proposer un signal invitant un véhicule piégé sur un passage à niveau à briser l'une de ses barrières. Il conviendrait également de réfléchir à un signal indiquant un parc de stationnement offrant la possibilité de changer de moyen de transport (parkings relais).

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 7 et 8 novembre 2016 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa huitième session.
